

Date de convocation :  21/07/2023	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Fanny MOURIER, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT).

Absentes : Corinne BEAL, Fabienne MANOHA.

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Attribution marché aménagement Rue de Bellevue : lots 1 – 3 – 4.**

**DCM 20230727-10**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 26 juin 2023 pour une remise des offres le 17 juillet 2023 à 12H.

Il s'agit d'un marché alloti :

Lot 1 : VRD

Lot 2 : Réseaux (attribué par délibération DCM20230526-8 du 26/05/2023) à TREMA TP co-traitant ROUCHON TP

Lot 3 : Espaces verts et mobilier

Lot 4 : Serrurerie

Consultation à laquelle 11 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : prix des prestations 40 % ; valeur technique 60 %.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

**AR Prefecture**

043-214300873-20230727-DCM20230727\_10-DE  
Reçu le 11/08/2023

Lot 1 – TREMA TP – 406 370.00 € HT soit 487 644.00 € TTC

Lot 3 – IDVERDE – 76 996.10 € HT soit 92 395.32 € TTC

Lot 4 – SAS STBB – 32 892.50 HT soit 39 471.00 € TTC

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20230727-DCM20230727\_10-DE  
Reçu le 11/08/2023